



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 21 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 13 septembre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avait donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET		J.L. BENETTI	X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		B. SANTAIS	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY			X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY			X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

148-2023 MARCHE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE / EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, PRODUCTION D'ECES, DE TRAITEMENT D'AIR, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION : ATTRIBUTION DU MARCHE

Rapporteur : Marc GIRARD

Le marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (ECS), de traitement d'air, de ventilation et de climatisation, conclu en 2018 avec la société IDEX Energies arrive à terme le 30 septembre 2023. Il convient de procéder à son renouvellement.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme d'appel d'offres ouvert (article R.2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 19 juin 2023. Un avis de publicité a été diffusé dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de dépôt des offres a été fixée au 24 juillet 2023 à 12h00.

Le marché est passé pour une durée de 5 ans à compter de la prise de possession des installations par le Titulaire, prévue le 1^{er} novembre 2023.

20 sites sont concernés, décomposés en 3 catégories :

- Les sites en contrat de type CPI (Combustible Prestation avec Intéressement – P1 P2 P3) sur les 3 gymnases (fourniture du gaz incluse)
- Les sites en contrat de type PF (Prestation Forfait – P2 P3) avec garantie totale des installations (14 sites : pépinières d'entreprises, Pyramide, Siège, crèches)
- Les 3 gendarmeries (contrat PF), qui font l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (option).

Une seule entreprise a remis une offre : IDEX ENERGIES.

Lors de la Commission d'appel d'offres (CAO) du 5 septembre 2023, l'analyse de l'offre reçue a été présentée. Les membres de la Commission ont considéré qu'elle était en conformité avec les critères de notation prévus au règlement de consultation et ont donc décidé d'attribuer le marché à la société IDEX ENERGIES pour un montant de 679 641,30 € HT pour 5 ans, décomposé comme suit :

- Les 3 gymnases : 398 649,70 € HT
- Les 14 autres sites : 280 991,60 € HT.

La prestation supplémentaire éventuelle concernant les 3 gendarmeries n'a pas été retenue. Pour information, les systèmes de ces équipements relèvent aujourd'hui d'un contrat souscrit par la Gendarmerie Nationale.

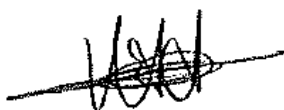
Vu le procès-verbal de la CAO du 5 septembre 2023 et l'analyse de l'offre conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO de retenir l'entreprise IDEX ENERGIES en tant que titulaire du marché d'exploitation des installations de chauffage, production d'ECS, de traitement d'air, de ventilation et de climatisation sur le patrimoine de la Communauté de Communes Cœur de Savoie à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée de 5 ans ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise IDEX ENERGIES, et toutes pièces utiles au dossier, conformément à la décision de la CAO, comme énoncé ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant du marché à 679 641,30 € HT pour cinq années ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal et au budget annexe LOC IMMO pour les années 2023 à 2028.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

